

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>Nombre de Conseillers</b>	<b>En exercice</b>	<b>Présents</b>	<b>Votants</b>
	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>19</b>

Le conseil municipal de la commune d'AVEIZIEUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire publique (limitée à 10 personnes et sans retransmission des débats en direct) le jeudi 5 novembre 2020 à 19 heures 15 minutes, salle Polyvalente 48 rue des Passementiers sous la présidence de M. Sylvain DARDOULLIER - maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 27 octobre 2020.

Date d'affichage de l'ordre du jour : 27 octobre 2020.

**Présents :**

M. Sylvain DARDOULLIER – maire,  
M. Jean-Marc CHOMAT, Mme Carole ANGLARD, M. Jean-Pierre BREBIS,  
Mme Sandrine THEVENON – adjoints au maire,  
M. Jacky SOULAS, Mme Irène MOUNIER, Mme Maryse BARRIER,  
M. Jean-François SARAZIN, Mme Odette CHARRETIER,  
M. Pierre-Jean CESARI, M. André CHOINKOWSKI, Mme Thérèse NEEL,  
Mme Aïcha GUARINOS, M. Lionel CROZIER, Mme Christel COMTE,  
Maxime BRUN, Mme Lolita REYMOND, M. Amaury MOULARD - conseillers municipaux.

**Secrétaire élu pour la durée de la séance :** M. Amaury MOULARD.

*Avant d'aborder le premier point inscrit à l'ordre du jour, une minute de silence est faite en hommage à Samuel PATY.*

**1. Approbation du compte rendu de la séance du 1/10/2020**

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**2. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le maire dans le cadre de sa délégation**

Décision n° 2020-14 : Monsieur le maire décide de passer commande à AQUALTER EXPLOITATION – 19 boulevard de l'Industrie – 42170 SAINT JUST SAINT RAMBERT, pour la pose d'un regard pour sectorisation du réseau de Garde Milon. Le coût de la prestation s'élève à 1 220.00 € HT soit 1 464.00 € TTC.

Décision n° 2020-15 : Monsieur le maire décide de passer commande à AQUALTER EXPLOITATION – 19 boulevard de l'Industrie – 42170 SAINT JUST SAINT RAMBERT, pour la réalisation de 3 bornes de comptage pour sectorisation du réseau du Duret. Le coût de la prestation s'élève à 2 866.00 € HT soit 3 439.20 € TTC.

Décision n° 2020-16 : Monsieur le maire décide de passer commande à TP BEST – Garde Milon – 42330 AVEIZIEUX, pour les travaux de terrassement à la retenue des eaux pluviales au Bouchet. Le coût de la prestation s'élève à 8 060.00 € HT soit 9 672.00 € TTC.

Décision n° 2020-17 : Monsieur le maire décide de passer commande à REMPLAFRANCE – 2 rue Henri Legay – 69100 VILLEURBANNE, pour la recherche d'un médecin. Le coût de la prestation s'élève à 1 000.00 € HT soit 1 200.00 € TTC.

### **3. Décisions modificatives**

Monsieur Jean-Marc CHOMAT explique qu'il y a lieu de créer au budget eau, un nouveau programme d'investissement « compteurs de sectorisation » et par conséquent de prendre la décision modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 020 : Dépenses imprévues (invt)	5 000.00 €	
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest</b>	<b>5 000.00 €</b>	
D 2156-20202 : Compteurs de sectorisation		5 000.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>5 000.00 €</b>

Vote à l'unanimité.

### **4. Adhésion au groupement d'achat d'énergies du Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire**

Monsieur le maire explique qu'à partir de janvier 2021, la commune a l'obligation de changer de tarifs d'électricité.

Après avoir écouté les explications et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer au groupement d'achat d'énergies du Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire (SIEL) et de donner à Monsieur le maire ou à son représentant l'autorisation de signer la convention.

### **5. Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement 2019**

Monsieur Jean-Marc CHOMAT présente au conseil municipal le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif pour l'année 2019 réalisé par la société Test Ingénierie.

Aucune observation n'est formulée.

Après avoir écouté les explications et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le RPQS 2019 consultable en mairie et sur le site internet.

#### **6. Transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la communauté de communes**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas transférer la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la communauté de communes.

#### **7. Convention avec la Région Auvergne Rhône Alpes pour la mise en place d'abribus sur la commune**

Monsieur le maire explique à l'assemblée, que ce point est à l'initiative du conseil municipal jeunes.

Après avoir écouté les explications et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le maire ou son représentant à signer une convention avec la Région Auvergne Rhône-Alpes pour la mise en place d'abribus sur la commune.

#### **8. Questions diverses**

- Station d'épuration du Verjollat : problème qui a nécessité la vidange de la station ;
- COVID-19 - Mesures exceptionnelles - Restaurant scolaire à la salle Jacquard : tout se passe bien, renfort des élu.e.s ;
- Commémoration du 11 novembre à 10 h 30 devant le monument aux morts limitée à 10 personnes.

Ont signé au registre tous les membres présents  
Pour copie et expédition conformes  
A Aveizieux, le 10 novembre 2020  
Sylvain DARDOULLIER, maire,

